

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Nicholas & Laurier Protest /Use of City Resources to support Ottawa Police

Objet : Manifestation rue Nicholas et avenue Laurier – Utilisation des ressources de la Ville pour appuyer le Service de police d'Ottawa

Submitted at: City Council

Présenté au: Conseil municipal

From/Exp.:

Date: November 25, 2020

File/Dossier :

Councillor/Conseiller:

Date: le 25 novembre 2020

OCC 20-19

R. King

To/Destinataire:

City Manager/ Directeur Municipal

Inquiry:

1. Through what mechanisms are requests for use of resources or assistance from the Ottawa Police Service considered by the City?
2. At what level is the decision to assist or not assist the Ottawa Police Services delegated at?
3. What kind of consultation within the City is done in assessing this request?
4. In the early morning of Saturday 21st November 2020, reports from the clearing of the protest at Nicholas and Laurier Avenue indicated that City resources were used. While the presence of the paramedics seems to be fairly standard practice, the reports of the use of an OC Transpo vehicle and City trucks does not. Can the City Manager please outline a timeline of events for the decision made to use the trucks on Saturday morning?
5. In the aftermath when protestors were told where to pick up their belongings, the belongings were piled up outside 29 Hurdman Avenue, City property. Sacred objects including the grandfather drum, rattles and medicine were simply piled in

with garbage on the side of the road. Indigenous elders have indicated that even when incarcerated, medicines are only removed from the cell of an Indigenous person and kept by an Elder. How was the decision made to leave the belongings on the side of the road? Did the City take any steps to consider how sacred indigenous items should be treated?

6. Does the City have a policy on how personal items are to be treated generally? For example, personal items are lost and found on OC Transpo all the time. If there is a policy, why was it not applied in this case?

Response (Date: February 2, 2021)

1. Through what mechanisms are requests for use of resources or assistance from the Ottawa Police Service considered by the City?

Although the Ottawa Police Service (OPS) falls within a separate accountability structure, the degree of cooperation and integration of City services and the OPS is very high to ensure a coordinated response to community safety issues. While the City is not involved in planning or executing OPS operations, there is a standard operating procedure in place that reflects a front-line City supervisors' authority to assign City assets that the OPS does not have in its inventory when requests for resources are made in the interest of public health, safety and security. Requests are made by the OPS, based on the support deemed necessary by them for the incident and the specifics of each planned operation. This is consistent across service areas. For example, if a police officer identifies an icy intersection that is dangerous, a request for a salt truck to be dispatched to the scene would be made to the City. All of these assignments are done in the interest of public health, safety and security, whether for planned operations or unplanned events. These procedures are in place to ensure a coordinated response between police and City staff, to protect the safety of first responders and residents, and to provide patient care as necessary.

Requests for OC Transpo resources or assistance by the OPS are received through the Transit Operations Control Centre (TOCC). To ensure a consistent method of managing requests, such as the provision of bus transportation or bus use as temporary shelters during emergency situations (fires, extended utility disruptions), requests are processed according to applicable OC Transpo procedures.

TOCC staff receive and assess the request considering all elements and respond

accordingly. Details of the requests are communicated to affected staff for implementation following established communication channels and procedures.

Pursuant to the Transportation Emergency Management Plan, the Transportation Services Department has a responsibility to support emergency services in planned and unplanned events, which includes providing buses to the OPS when requested.

2. At what level is the decision to assist or not assist the Ottawa Police Services delegated at?

Based on incident details received from the OPS, front-line City supervisors will evaluate and may dispatch resources as needed in the interest of public health, safety and security. Requests that do not conform to guidelines established in procedures, or that have special instructions, are escalated to departmental senior leaders for assessment and direction.

Requests are treated on a case-by-case basis and addressed according to the direction provided. Staff in Ottawa Fire Services and the Ottawa Paramedic Service are specifically trained and equipped to respond to these types of requests. Additionally, procedures are in place, which provide operational guidelines for the dispatch of resources at the request of the OPS. Requests for OC Transpo resources or assistance are responded to in accordance with the applicable procedure. Staff in the positions listed in the procedures fulfill their respective roles and responsibilities, including the delegated authority to address the request received.

3. What kind of consultation within the City is done in assessing this request?

City staff respond to all requests from emergency service partners whether it be a planned, emerging and / or urgent need. The level of consultation with other areas of the City depends on the nature and implications of the request. For example, OC Transpo works closely with City partners to prioritize, mobilize and respond to emergency services' needs when requests are received. Consultation, especially in the case of urgent requests that serve to address emerging or existing public safety matters, is at the discretion of the Transportation Departmental Senior Leadership Team and is managed on a case-by-case basis.

4. In the early morning of Saturday 21st November 2020, reports from the clearing of the protest at Nicholas and Laurier Avenue indicated that City resources were used. While the presence of the paramedics seems to be fairly standard practice, the reports of the use of an OC Transpo vehicle and City trucks does not. Can the City

Manager please outline a timeline of events for the decision made to use the trucks on Saturday morning?

The provision of buses to assist police operations is a regular practice of OC Transpo operations. OC Transpo vehicles come equipped with a number of safety features, including fire extinguishers, passenger alarm systems and on-board surveillance that make them ideal to support emergency personnel in various scenarios and can easily move many people from one place to another. As such, OC Transpo vehicles assist in many situations, including to transport staff, to serve as temporary shelters after a fire or for protection from cold weather. Given the vehicle safety features and OC Transpo's mandate to provide safe transportation, OC Transpo has an obligation to support emergency services, as required.

Early in the morning of Saturday, November 21st, the OPS contacted the Transit Operations Control Centre to request two OC Transpo buses to assist with an operation. As per the OPS request, two buses were dispatched to collect officers at the Elgin Street Police Station to transport them to and from the Laurier and Elgin Street intersection. At 2:50 am, the officers were transported to the intersection where the buses remained staged until further direction. At 4:45 am, the officers were transported back by bus to the Elgin Street Police Station. Also, at 3:48 am on November 21, the OPS made a request to the City's Roads Services crews to assist with the cleanup and collection of personal items and other materials. Road Services vehicles were on site at 4:00 am and left by 6:00 am.

5. In the aftermath when protestors were told where to pick up their belongings, the belongings were piled up outside 29 Hurdman Avenue, City property. Sacred objects including the grandfather drum, rattles and medicine were simply piled in with garbage on the side of the road. Indigenous elders have indicated that even when incarcerated, medicines are only removed from the cell of an Indigenous person and kept by an Elder. How was the decision made to leave the belongings on the side of the road? Did the City take any steps to consider how sacred indigenous items should be treated?

The City does not direct the planning or execution of OPS operations and as such, City staff are not able to provide information to address the question "How was the decision made to leave the belongings on the side of the road?". A request for cleanup and collection of personal items was made by the OPS to the City's Road Services staff. Please review the response below for more details regarding the

current review by OPS of existing policies and procedures to ensure they effectively address culturally sensitive considerations.

6. Does the City have a policy on how personal items are to be treated generally? For example, personal items are lost and found on OC Transpo all the time. If there is a policy, why was it not applied in this case?

While Roads Services staff assisted with the cleanup and collection of personal items and other materials after a request was received from the OPS, there was no formal protocol or process in place to ensure that the appropriate measures and steps are taken by all parties concerning the identification, collection, handling, transportation, storage, notification and release of personal items. While staff undertook measures to protect personal items after collection by covering items with a tarp to protect them from inclement weather and attempting to contact organizers for the prompt collection of items, it is acknowledged that a Standard Operating Procedure (SOP) should be developed. The OPS has advised that it is currently reviewing and updating existing policies and procedures for these types of situations, with a focus on the collection and handling of items of cultural and/or sacred significance. The OPS expect these policies and procedures to be updated by Q2 2021, and have actively engaged Roads Services to ensure they are consulted and included as part of this review to enable an appropriate and well-coordinated process moving forward.

Demande de renseignement:

1. Comment la Ville évalue-t-elle les demandes de ressources ou d'aide de la part du Service de police d'Ottawa?
2. À quel niveau est prise la décision d'accorder ou non l'aide demandée par le Service de police d'Ottawa?
3. Quelles consultations internes sont menées pour évaluer ce type de demande?
4. Tôt le matin du samedi 21 novembre 2020, des signalements concernant les interventions menées pour mettre fin à une manifestation à l'intersection de la rue Nicholas et de l'avenue Laurier indiquaient que les ressources de la Ville avaient été utilisées. Bien que la présence des paramédics semble être une pratique plutôt normale, celle d'un véhicule d'OC Transpo et de camions

municipaux ne l'est pas. Est-ce que le directeur municipal peut donner le fil des événements ayant mené à la décision de déployer des camions ce jour-là?

5. Après les événements, les manifestants ont été informés de l'endroit où récupérer leurs effets personnels, qui avaient été laissés à l'extérieur du 29, chemin Hurdman, une propriété de la Ville. Des objets sacrés, dont le tambour grand-père, des crécelles et des remèdes, ont été empilés avec les ordures sur le bord de la rue. Les aînés ont indiqué qu'en cas d'incarcération, les remèdes ne sont retirés de la cellule d'un Autochtone et gardés que par un aîné. Comment a-t-on pris la décision de tout laisser sur le bord de la rue? La Ville s'est-elle demandé comment traiter les objets autochtones sacrés?
6. La Ville a-t-elle une politique sur le traitement général des objets personnels? Par exemple, des effets personnels sont sans cesse perdus ou trouvés dans les véhicules d'OC Transpo. S'il existe une politique, pourquoi n'a-t-elle pas été appliquée dans ce cas?

Réponse (Date: le 2 février 2021)

1. Comment la Ville évalue-t-elle les demandes de ressources ou d'aide de la part du Service de police d'Ottawa?

Même si le Service de police d'Ottawa (SPO) relève d'une structure de responsabilisation distincte de celle des services municipaux, la coordination des réponses aux enjeux de sécurité communautaire nécessite un degré de coopération et d'intégration très élevé entre les deux sphères. Ainsi, la Ville ne participe pas à la planification ou à l'exécution des opérations du SPO, mais il existe une procédure opérationnelle normalisée conférant des pouvoirs aux superviseurs en première ligne de la Ville quant à l'attribution d'actifs municipaux dont le SPO ne dispose pas lorsque la demande de ressources est faite dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques. Le SPO fait les demandes selon le soutien qu'il juge nécessaire dans la situation, et les détails de chaque opération. Cette procédure est la même pour tous les secteurs d'activité. À titre d'exemple, si un agent de police remarque qu'une intersection glacée est dangereuse, il fera une demande à la Ville pour qu'un camion de sel soit envoyé sur les lieux. Les affectations se font toujours dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, qu'elles touchent des opérations prévues ou des imprévus. Ces procédures en place visent à assurer la coordination des interventions des employés du corps de

police et de la Ville, à protéger les premiers répondants et les résidents, et à fournir des soins médicaux lorsque nécessaire.

Les demandes de ressources ou d'aide que fait le SPO auprès d'OC Transpo sont reçues par le Centre de contrôle des opérations du transport en commun (CCOTC). Pour que les demandes soient toutes gérées de la même manière (ex. : transport ou utilisation des autobus comme abris temporaires durant des situations d'urgence, comme des incendies ou des interruptions de services prolongées), celles-ci sont assujetties aux procédures applicables d'OC Transpo.

Le personnel du CCOTC reçoit et évalue les demandes en tenant compte de tous les éléments, et y répond en conséquence. Les renseignements en question sont ensuite transmis aux employés concernés qui donneront suite aux demandes conformément aux voies de communication et aux procédures établies.

Conformément au Plan de mesures d'urgence en matière de transports, la Direction générale des transports a la responsabilité d'appuyer les services d'urgences dans les situations prévues ou non, ce qui comprend la fourniture d'autobus à la demande du SPO.

2. À quel niveau est prise la décision d'accorder ou non l'aide demandée par le Service de police d'Ottawa?

Selon les renseignements sur l'incident reçus par le SPO, les superviseurs en première ligne de la Ville évalueront la situation et, si nécessaire, affecteront les ressources dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques. Les demandes non conformes aux lignes directrices établies dans les procédures ainsi que celles qui s'accompagnent de directives particulières sont transmises aux dirigeants des directions générales pour qu'ils évaluent le tout et formulent leurs directives.

Les demandes sont traitées au cas par cas et selon les directives données. Le personnel du Service des Incendies et du Service paramédic d'Ottawa possède la formation et l'équipement nécessaires pour répondre à ce type de demande. De plus, il y existe des procédures comportant des directives opérationnelles pour l'affectation de ressources à la demande du SPO. Les demandes de ressources ou d'aide faites auprès d'OC Transpo sont traitées conformément à la procédure applicable. Les employés occupant les fonctions figurant dans les procédures doivent s'acquitter de leurs responsabilités respectives, y compris en ce qui concerne les pouvoirs délégués pour répondre à la demande reçue.

3. Quelles consultations internes sont menées pour évaluer ce type de demande?

Le personnel de la Ville répond à toutes les demandes des services d'urgence partenaires, que le besoin soit prévu, nouveau ou urgent. Le degré de consultation avec les autres secteurs municipaux dépend de la nature et des implications de la demande. À titre d'exemple, OC Transpo travaille en étroite collaboration avec les partenaires municipaux pour hiérarchiser les besoins des services d'urgence et mobiliser ses ressources afin de répondre aux demandes reçues. La consultation, particulièrement en ce qui concerne les demandes urgentes touchant des situations de sécurité publique nouvelles ou existantes, est gérée au cas par cas, à la discrétion de l'équipe de la haute direction de la Direction générale des transports.

4. Tôt le matin du samedi 21 novembre 2020, des signalements concernant les interventions menées pour mettre fin à une manifestation à l'intersection de la rue Nicholas et de l'avenue Laurier indiquaient que les ressources de la Ville avaient été utilisées. Bien que la présence des paramédics semble être une pratique plutôt normale, celle d'un véhicule d'OC Transpo et de camions municipaux ne l'est pas. Est-ce que le directeur municipal peut donner le fil des événements ayant mené à la décision de déployer des camions ce jour-là?

La fourniture d'autobus par OC Transpo pour appuyer les opérations policières est une pratique courante. Munis de plusieurs dispositifs de sécurité – extincteurs d'incendie, systèmes d'alarme pour les passagers et systèmes de surveillance à bord –, leurs véhicules sont idéaux pour assister le personnel d'urgence dans diverses situations et peuvent transporter facilement des gens d'un endroit à l'autre. Ils ont plusieurs utilités : transport de personnel, abri temporaire après un incendie ou protection par temps froid. Compte tenu des dispositifs de sécurité de ses véhicules et de son mandat de fournir un transport sûr, OC Transpo est tenu de prêter main-forte aux services d'urgence en cas de besoin.

Tôt le matin du samedi 21 novembre 2020, le SPO a demandé deux autobus au CCOTC pour l'appuyer dans une opération. Comme le SPO l'a demandé, deux autobus ont été envoyés pour le transport aller-retour d'agents du poste de police de la rue Elgin à l'intersection de l'avenue Laurier et de la rue Elgin. À 2 h 50, les agents de police ont été débarqués à cette intersection où les autobus sont restés stationnés en attente d'autres directives. Puis, à 4 h 45, les agents ont été reconduits en autobus au poste de police de la rue Elgin. Par ailleurs, à 3 h 48 dans la même nuit, le SPO a demandé aux équipes des Services des routes de participer au nettoyage et au ramassage des effets personnels et d'autre matériel. Les véhicules des Services des routes étaient sur place à 4 h, et à 6 h, ils avaient quitté les lieux.

5. Après les événements, les manifestants ont été informés de l'endroit où récupérer leurs effets personnels, qui avaient été laissés à l'extérieur du 29, chemin Hurdman, une propriété de la Ville. Des objets sacrés, dont le tambour grand-père, des crécelles et des remèdes, ont été empilés avec les ordures sur le bord de la rue. Les aînés ont indiqué qu'en cas d'incarcération, les remèdes ne sont retirés de la cellule d'un Autochtone et gardés que par un aîné. Comment a-t-on pris la décision de tout laisser sur le bord de la rue? La Ville s'est-elle demandé comment traiter les objets autochtones sacrés?

La Ville n'a aucun pouvoir sur la planification ou l'exécution des opérations du SPO; le personnel municipal est donc incapable de répondre à la question « Comment a-t-on pris la décision de tout laisser sur le bord de la rue? » Le SPO a fait une demande de nettoyage et de ramassage des effets personnels au personnel municipal des Services des routes. La réponse ci-dessous revient sur l'examen en cours des politiques et des procédures existantes au sein du SPO qui vise à s'assurer qu'elles sont bien adaptées aux différentes considérations culturelles.

6. La Ville a-t-elle une politique sur le traitement général des objets personnels? Par exemple, des effets personnels sont sans cesse perdus ou trouvés dans les véhicules d'OC Transpo. S'il existe une politique, pourquoi n'a-t-elle pas été appliquée dans ce cas?

Bien que le personnel des Services des routes ait pris part au nettoyage et au ramassage des effets personnels et autres objets à la demande du SPO, il n'y avait pas de protocole ou de procédures officielles qui auraient garanti la prise de mesures appropriées concernant l'identification, la collecte, la manipulation, le transport, l'entreposage, l'avis de réception et la remise des effets personnels par toutes les parties. Le personnel a pris des mesures pour protéger les effets personnels (les recouvrir d'une bâche pour les protéger des intempéries et tenter de communiquer avec les organisateurs pour qu'ils soient récupérés rapidement), mais nous reconnaissons qu'il faudra élaborer une procédure opérationnelle normalisée. Le SPO a fait savoir qu'une révision et une mise à jour de ses politiques et de ses procédures dans ce type de situation sont en cours, particulièrement en ce qui a trait au ramassage et à la manipulation d'objets ayant une importance culturelle ou sacrée. Le SPO prévoit que la mise à jour sera effectuée d'ici le deuxième trimestre de 2021 et a demandé la participation et la consultation actives des Services des routes pour faire en sorte que les nouvelles procédures soient adéquates et bien coordonnées.

Due to the various City departments involved in responding to this inquiry, along with the Ottawa Police Service, the response is to be listed on the City Council Agenda of February 10, 2021

Étant donné que plusieurs directions générales de la Ville en plus du Service de police d'Ottawa devront répondre à cette demande de renseignement, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 10 février 2021.